

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Reclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.

Six mois... 7 fr.

2 fr. en sus. par la poste.

Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordé de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abéille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abéille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.

Table with 2 columns of STATIONS and multiple columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Paris, and Étampes.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 1,507 fr., versés par 46 déposants.

Il a été remboursé 2,703 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 978 fr., versés par 14 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,000 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 400 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 486 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,730 fr., versés par 46 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,682 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 347 fr., versés par 8 déposants.

Il a été remboursé 400 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 22 Septembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— CHOUX Victor-Albert, 25 ans, ouvrier cordonnier, né à Neuville-aux-Bois (Loiret), sans domicile fixe; 4 mois de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour vols et ivresse manifeste sur la voie publique.

— MARCHAND Henri-Léopold, 38 ans, garde-moulin, demeurant à Boissy-la Rivière; 6 jours de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires, ayant occasionné une incapacité de travail pendant plus de vingt jours.

— HERVÉ Jules-Honoré, 25 ans, journalier; — FAUCHÉ François-Joseph, 44 ans, maçon; — BOINQUET Augustin, 32 ans, journalier, demeurant tous les trois à Étampes; 30 fr. d'amende chacun et solidaire-

Feuilleton de l'Abéille

(41) DU 25 SEPTEMBRE 1875.

DEUX FEMMES

L'Habitude et le Souvenir.

N'était-elle pas, du reste, plus à plaindre qu'Hélène, cette pauvre Thérèse qui aimait avec toutes les illusions de la jeunesse, les croyances que donne une vie pure et les expériences d'un premier amour? Quelle serait sa douleur lorsqu'elle apprendrait peut-être... Cette pensée, Hélène ne la complétait pas, elle refusait de s'y arrêter, elle essayait de la chasser loin d'elle. Quoi! était-elle tombée si bas qu'elle consentit à voler le bien d'autrui? Quelle opinion auraient d'elle les honnêtes gens qui, par leur indulgente amitié, l'avaient autrefois soustraite aux difficultés de sa situation? Que penserait de sa conduite M^{me} de Brionne dont la bienveillance lui avait été si précieuse? Que diraient le chevalier et le vicomte, ces deux vieux amis, au cœur si droit, d'une réputation si solide, qui dans le monde lui avaient épargné bien des froissements d'amour-propre, en l'entourant sans cesse de leurs respects?

Le baron seul peut-être n'aurait pas le courage de se montrer sévère; il trouverait moyen de l'excuser, il la couvrirait encore de son affection toute paternelle. Mais comme il souffrirait des coups d'épingles qu'elle recevrait sans cesse, des tortures qu'elle endurerait et qu'il ne pourrait plus lui éviter! Jamais elle ne consentirait à

ment aux dépens, pour délit de pêche à l'aide de filet traînant, dans la rivière la Chalouette, dont le niveau était accidentellement abaissé pour y opérer des réparations.

— Un arrêté de M. le Maire d'Étampes, défend de jeter des pierres dans les arbres plantés sur les places publiques. Le Tribunal de simple police a condamné, hier vendredi, plusieurs enfants prévenus de cette contravention. Les père et mère ont été condamnés aux dépens comme civilement responsables.

* * L'inauguration du Musée municipal aura lieu demain dimanche, à deux heures de l'après-midi.

Aussitôt après la cérémonie officielle, le public sera admis à visiter le Musée, les salons de l'Hôtel-de-Ville et le foyer du Théâtre, où sont placés les œuvres de notre compatriote Elias Robert.

Le soir, à huit heures, un concert organisé par les soins du directeur de la Fanfare, aura lieu dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, illuminée pour la circonstance.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en les informant que l'entrée du Musée sera gratuite tous les dimanches, de deux à quatre heures, jusqu'à la fin d'octobre, et qu'à partir de cette époque jusqu'au 4^{er} avril, il ne sera plus accessible au public que le premier dimanche de chaque mois, de une heure à trois heures.

Un livret détaillé des objets contenus dans le Musée sera vendu, au profit de l'OEuvre, au prix de 50 cent.

* * Le 28 de ce mois, sera de passage à Étampes : Une colonne du 32^e régiment d'artillerie, composée de 20 officiers, 450 hommes et 416 chevaux.

Le 29, même mois, l'Etat-major et trois bataillons du 76^e de ligne, composés de 35 officiers, 620 hommes et 22 chevaux.

Le 3 octobre, un détachement du 5^e escadron du train des équipages, composé d'un officier, 27 hommes et 32 chevaux.

déchoir ainsi dans l'opinion publique, à s'attirer les reproches de ses amis, à démeriter de leur affection et à perdre sa propre estime.

« Lorsque mes forces me seront revenues, se disait-elle, lorsque je pourrai causer de sang-froid et redevenir maîtresse de moi-même, j'aurai une explication avec Maurice, je lui ferai comprendre que sa place n'est plus près de moi, je le supplierai de m'abandonner, au nom de l'amour que je lui inspire et qu'hélas! je ressens encore pour lui, au nom de nos chers souvenirs d'autrefois qu'il ne faut pas profaner. »

Mais Maurice, comme s'il lisait dans le cœur d'Hélène, comme s'il se rendait compte de toutes les pensées qui la tourmentaient, fut remarquable de tact, de discrétion et de délicatesse dans ses rapports avec M^{me} de Brionne. Il prit à tâche de la rassurer, de lui rendre le repos, de lui inspirer de la confiance dans l'avenir : il venait la voir lorsque le baron ou d'autres amis qu'elle avait consenti à recevoir, étaient près d'elle; il arrivait le dernier, il se retirait le premier; il ne lui témoignait pas plus d'intérêt que ceux qui l'entouraient. Quelquefois, lorsqu'il se levait pour lui faire ses adieux, leurs regards se rencontraient et se disaient tout ce que leur bouche était forcée de taire; mais personne ne les avait vus. Maurice emportait du bonheur pour un jour; Hélène se sentait plus calme, plus tranquille, presque heureuse. C'était, pour ainsi dire, un nouvel amour qu'ils recommençaient, un de ces amours qui se contentent d'un regard, d'un baiser furtif sur la main; ils oublièrent le passé, ils ne pensaient qu'au bonheur de l'heure présente et ils essayaient de ne pas songer à l'avenir.

Comment aurait-on pu blâmer des visites si conve-

* * L'emplacement de notre champ de foire, présente en ce moment une grande animation, les boutiquiers s'empresse de caser leurs marchandises, les bals Willis et Nivelon parent leurs tentes avec un luxe prodigieux, le Cirque Vénitien fait clorre la vaste enceinte qui doit recevoir tous les amateurs; le Théâtre des Lilliputiens, dont la vogue, il y a deux ans, a fait les délices de toute la cité, et qui cette année revient dans notre ville avec des décorations et des curiosités très-intéressantes, s'installe à la même place qu'il occupait; le directeur du Musée-historique et religieux envahit une vaste surface dans l'allée latérale aux marchands; enfin, le Palais des singes, les spectacles de toutes espèces se hâtent de monter leur loge, et, dans peu de jours, les plaisirs les plus divers permettront aux habitants d'Étampes et aux étrangers qui viendront visiter notre ville, de se récréer agréablement avant d'entrer dans la saison monotone qui s'approche.

* * M. Blavet, président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement d'Étampes, nous adresse la lettre suivante :

Étampes, le 18 septembre 1875.

Monsieur le Directeur,

L'an dernier, votre journal s'empressait d'annoncer les succès marquants, que la première industrie de notre ville (quant au nombre de bras occupés), venait de remporter à l'exposition de la Société Centrale d'Horticulture de France.

Nos maraichers, désireux de faire connaître plus largement leurs produits, viennent d'envoyer un lot collectif à Versailles, où se tiennent les plus importantes et les plus belles expositions.

Le Jury a reconnu d'une façon non moins remarquable, le mérite de nos cultures, en leur accordant un 4^{er} prix : pour la plus belle et la plus nombreuse collection de légumes de saison.

Il m'est bien doux de pouvoir, par votre promptitude, témoigner de ma reconnaissance, pour la

sollicitude croissante, qui entoure si justement la Société d'Horticulture de notre arrondissement.

sollicitude croissante, qui entoure si justement la Société d'Horticulture de notre arrondissement.

sollicitude croissante, qui entoure si justement la Société d'Horticulture de notre arrondissement.

sollicitude croissante, qui entoure si justement la Société d'Horticulture de notre arrondissement.

Le Président, A. BLAVET.

* * Dans sa dernière séance générale, la Société d'Horticulture de l'arrondissement d'Étampes, a voté une somme de 100 fr., en faveur des Inondés du Midi.

— Par décret du Président de la République, en date du 12 septembre 1875, M. Milliard Emile Hippolyte, notaire, maire de La Ferté-Alais, a été nommé suppléant du Juge de paix du canton de la Ferté-Alais, en remplacement de M. Beillet, démissionnaire.

Tablettes historiques d'Étampes.

5 SEPTEMBRE 1733.

P. Billaut et sa femme, tenant cabaret dans la ville d'Étampes, sont condamnés par arrest contradictoire de la Cour des Aides, pour infractions aux règlements.

19 SEPTEMBRE 1643.

Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Étampes, malgré l'opposition des Cordeliers, obtiennent de la Duchesse de Vendôme la permission de renfermer la rivière, dans l'étendue de leurs héritages.

22, 23, 24, 25, 26, 27 ET LUNDI 28 SEPTEMBRE 1556.

Lecture et publication en la salle du plaidoyer du séjour d'Étampes, coutumes des bailliages et prevosté d'Étampes et autres ressorts d'iceluy baillage, arrestées par les Trois-Estats, en présence de :

Christophe de Thou, président, Barthélemy Faye et Jacques Viole, conseillers du roi en la Cour de Parlement, commissaires ;

Ce genre de confiance manquait à Thérèse, mais ses croyances, sa foi, son naïf amour l'aurait préservée longtemps encore de tout soupçon, si certains événements ne l'avaient pas brusquement éclairée.

XI

La cousine par alliance de la comtesse Hélène, M^{me} de Brionne, pendant le séjour qu'elle avait fait à Nice, s'était trouvée en rapport avec la haute société russe qui, comme on sait, a un goût très-vif pour le théâtre, et s'était passionnée avec elle pour la comédie de salon.

Aussi s'imaginait-elle, dès son retour à Paris, d'organiser des représentations qui devaient être données au profit des pauvres. Une de ses amies, alors en Angleterre, l'invita à se servir, pour ce genre de fêtes, d'un très-vaste hôtel qu'elle possédait dans la Chaussée-d'Antin, et beaucoup de femmes élégantes et d'hommes distingués s'empressèrent de lui prêter le concours d'un talent très-sérieux dans l'art dramatique.

Une représentation qui devait être suivie d'un bal fut organisée vers la fin de l'hiver dernier et on nomma des dames patronesses chargées de distribuer les invitations, mais seulement à leurs amis. Quoiqu'il s'agit des pauvres, M^{me} de Brionne avait désiré que la soirée, dont elle avait été la première instigatrice, se passât le plus possible en famille, ou du moins entre gens du même monde.

La comtesse de Brionne et M^{me} Thérèse Deville, qui habitaient le même quartier, se trouverent toutes les deux sur la liste des dames patronesses, sans prémédia-

Des officiers du roi à Etampes ;
Et des gens des Trois-Etats pour ce faire assemblés.

24 SEPTEMBRE 1823.

M. Tullières, maire d'Etampes, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare,

Adresse une circulaire aux habitants pour appeler leur compassion en faveur des habitants de Salins, réduits à la misère par suite d'un incendie qui a dévoré toute la ville.

Deux mille cinq cents habitants étaient sans asile, et les pertes constatées s'élevaient à 7,042,925 francs.

M. Tullières donne avis à ses concitoyens qu'une souscription est ouverte à l'Hôtel de la Mairie et les invite à y déposer leur offrande.

P. M.

Nouvelles et faits divers.

— A propos des prochaines élections académiques : M. Casimir Bonjour, candidat, se présente un jour pour faire sa visite chez un des Quarante. Une femme de chambre vient lui ouvrir la porte :

— Votre nom, monsieur ? dit-elle.

Le candidat répond avec son plus gracieux sourire :

— Bonjour.

Flattée de cette politesse, la jeune fille répond :

— Bonjour, monsieur ; voulez-vous me dire votre nom ?

— Je vous dis, Bonjour.

— Et moi aussi, bonjour, monsieur ; qui faut-il que j'annonce ?

— Eh ! Bonjour ? c'est mon nom.

La camériste comprit alors qu'au lieu de dire : Bonjour, monsieur, il fallait dire : Monsieur Bonjour.

— Il paraît que la germanisation avance peu en Lorraine. Voici une anecdote à l'appui de cette constatation :

On s'est beaucoup diverti à Sarreguemines de l'aventure arrivée à une brave femme du peuple qui, dans une rue très-haïlée, voyant, sur son fringant coursier, un officier se moucher... autrement que dans la bati-te, s'écria tout haut :

— Comment ! ils nous ont pris cinq milliards... et ils n'ont pas de quoi s'acheter un mouchoir de poche !

Un agent de police l'avait entendue, et elle fut conduite à la Permanence.

Aussitôt une foule compacte lui fit cortège, l'applaudit, lui décerna une véritable ovation. Une quête fut organisée séance tenante, et l'un des curieux, s'approchant d'elle, lui dit à l'oreille :

— Ma bonne femme, voilà cinq thalers pour payer votre amende ; le reste... c'est pour le plaisir que vous nous avez fait.

Cinq thalers, c'est en effet le taux ordinaire de ce genre de délit.

— Quelques détails curieux sur les exécuteurs des hautes-œuvres, et en particulier sur Mac-Cleady, en Amérique, et Antonio Arrajo, à Rome.

Mac-Cleady est chargé d'envoyer les patients de vie à trépas à Washington (Etats-Unis).

En Amérique, le fonctionnaire à qui incombe cette délicate mission n'est nullement assimilable aux bourreaux européens. C'est un shériff, un magistrat, et la meilleure société de la ville accepte parfaitement ses invitations.

M. Mac Cleady est shériff depuis peu de temps, et n'a encore pendu qu'un seul homme. La veille de

tation apparente de la part de ceux qui l'avaient dressée. Cependant, comme Casimir, en sa qualité de gandin, se faufila partout, et était parvenu à se glisser parmi les premiers organisateurs de cette fête, on ne pourrait pas jurer qu'il n'eût pas un peu collaboré à la liste en question et qu'il n'eût pas trouvé original de contribuer au rapprochement de deux femmes, étrangères l'une à l'autre, malgré l'espèce d'affinité existant entre elles depuis longtemps.

Casimir était de ces gens qui oublient instantanément les services rendus, mais qui, par compensation, gardent toute leur vie le souvenir des petits déboires subis par leur amour-propre. S'ils sont incapables de porter un de ces coups destinés à vous venger à tout jamais d'un ennemi, ils ne perdent pas une occasion de lui être désagréable et de le harceler de légers coups d'épingle.

Maurice avait eu connaissance de la liste aussitôt qu'elle fut dressée et il ne s'en était pas ému : les fonctions confiées à sa femme et à M^{me} de Brionne et qu'elles avaient cru devoir accepter, se remplissent généralement sans sortir de chez soi. Les dames patronnesses sont seulement exposées à se rencontrer au milieu de la fête qu'elles patronnent, et sous ce rapport, Maurice ne pouvait pas concevoir la moindre inquiétude : Hélène avait toujours obstinément fui toute occasion de se faire remarquer, et, suivant toute probabilité, elle aurait quelque prétexte pour rester chez elle, le soir du bal. Rien n'empêchait donc Maurice de remplir ses devoirs de mari et de faire assister Thérèse, comme elle le désirait vivement, à la solennité qui se préparait. Grâce aux habitudes sédentaires de M^{me} de Brionne, il n'avait à craindre de se trouver dans une position fautive.

l'exécution, il donnait une soirée chez lui, et, chose assez comique, il se trouva avoir pour partner au whist un cousin de son patient du lendemain. Cette situation, du reste, ne les embarrassa ni l'un ni l'autre. En prenant congé de son hôte, le cousin le pria de dire de sa part un dernier adieu « à son pauvre vieux Tom. » Le shériff promit de n'y pas manquer, et il n'y manqua pas en effet.

M. Mac Cleady est riche. Avant d'être magistrat il était armateur, et a gagné beaucoup d'argent à importer des vins de France.

Le prédécesseur avait donné sa démission à la suite d'une aventure assez désagréable. Il avait voulu inaugurer un nouveau système de pendaison. Au lieu de précipiter son patient dans le vide, il comptait l'enlever brusquement de terre au moyen d'un contre poids. La première fois que l'on fit l'expérience la tête fut complètement séparée du tronc et les reporters qui se trouvaient au pied de la machine furent couverts de sang. C'est à la suite de ce pénible échec que le shériff se retira.

Dans toutes les autres villes des Etats-Unis, ce sont également les shériffs qui remplissent les fonctions d'exécuteurs des hautes-œuvres.

— Le bourreau de Rome se nomme Antonio Arrajo. C'est un magnifique garçon d'une trentaine d'années : la tête de l'Apollon du Belvédère sur le corps d'Antinoüs. Seulement, la petite vérole l'a profondément cuituré.

C'est alors qu'il a renoncé au théâtre — car il était ténor, et a obtenu la place d'exécuteur des hautes-œuvres. Arrajo est un bourreau mélancolique. Quand ses patients ont l'air d'être contrariés du désagrément qui leur arrive, il leur dit en soupirant :

« Je voudrais être à votre place... Vous êtes bien heureux. »

Du temps qu'Arrajo était ténor, il n'obtenait pas de très-grands succès comme chanteur, mais beaucoup comme homme.

Il n'en adorait pas moins la musique et l'adore encore.

Quelquefois, de la petite maison qu'il habite dans le Transévère, on entend une voix un peu enrouée, mais qui a cependant de jolies notes, chanter quelque air d'opéra...

Cela fait un singulier effet, et les passants sifflent quand ils entendent cela.

Arrajo a un mauvais sentiment : il est extrêmement jaloux de son collègue de Paris, qui a un instrument des plus perfectionnés, tandis que lui en a un primitif.

Mais il espère qu'on réformera prochainement la guillotine dont il se sert.

— Les questions de préséance, d'étiquette officielle jouent un rôle important dans les sphères politiques et administratives, comme dans les salons du grand monde.

Il y a peu de temps, une question de cette nature a singulièrement refroidi les rapports du représentant d'une puissance avec le souverain auprès duquel il était accrédité, et l'on a pu lire que, dans une cérémonie religieuse, des magistrats s'étaient retirés de l'enceinte où ils n'occupaient pas le rang exigé par le protocole des préséances.

Ce sont choses de peu d'importance, dira-t-on, soit ! mais les petites choses produisent souvent de grands effets, et l'histoire fourmille d'incidents qui ont eu de la gravité par suite du manquement aux règles de la préséance.

Dans le siècle dernier, sous le règne de Louis XV, on était, à Versailles, d'un rigorisme extrême sur ce

Malheureusement les meilleures habitudes se perdent, ou du moins il peut advenir qu'un jour, par caprice, on les abandonne, quitte à les reprendre le lendemain. C'est ce qui arriva en cette circonstance.

Sur les lettres d'invitation qu'elle se chargea de distribuer aux personnes de son intimité, Hélène remarqua le nom de la femme de Maurice ; c'était inévitable. Le premier saisissement passé, elle essaya de s'affranchir des pensées diverses évoquées par ce nom, et se garda bien surtout de faire aucune remarque à ce sujet ni à Maurice ni à ses amis. Cependant, plus le jour de la fête en question approchait et plus elle était obsédée de certain désir qu'elle ne pouvait vaincre. Il s'agissait de profiter de l'occasion que le hasard lui offrait d'entrevoir cette jeune femme qui l'avait tant fait souffrir et lui causait encore de si cruels soucis. Elle voulait juger par elle-même de cette beauté que des étrangers avaient vantée devant elle, que ses amis avaient dénigrée, dans l'espérance de lui complaire, et dont Maurice n'avait jamais parlé. Elle désirait se faire une opinion sur cet esprit que les uns disaient être merveilleux, les autres fort ordinaire, ceux-là entièrement nul. Enfin, elle voulait savoir si elle perdait à être comparée à Thérèse ou si elle gagnait à cette comparaison. Le caprice ressenté par M^{me} de Brionne est essentiellement féminin : toute femme, quelle que soit sa supériorité, ne peut s'affranchir de certains sentiments que son esprit élevé désavoue, mais qui sont inhérents à son sexe.

Hélène se promettait de résister à son secret désir ; cependant elle fit peu à peu des préparatifs semblant indiquer une tout autre détermination. Un jour, elle se commanda une robe ; le lendemain, elle choisit une

coiffure ; le jour suivant, elle se surprit à essayer un bracelet. Elle se disait que toutes ces choses lui seraient inutiles et qu'elle ne s'en servirait pas ; elle voulait seulement les avoir sous la main, pour que ce ne fût pas un empêchement matériel qui l'empêchât d'assister à ce bal, mais une victoire remportée sur elle-même.

Peut-être l'aurait-elle en effet remportée, si le jour où le bal eut lieu, elle avait été entourée de ses hôtes habituels. Mais elle avait consciencieusement rempli ses devoirs de dame patronnesse, chacun de ses amis était muni d'un billet et se croyait obligé d'en profiter. Le chevalier et le vicomte, guéri de la goutte, s'étaient engagés même à assister à la représentation dramatique qui précédait le bal ; on ne voyait plus depuis plusieurs jours M^{lle} de Brionne, tant elle apportait de zèle dans l'organisation de la fête qu'elle avait imaginée ; quant à Maurice, sans avouer qu'il se faisait en cette circonstance solennelle le chevalier de sa femme, il avait annoncé qu'il ne paraîtrait pas de toute la soirée chez la comtesse. Il n'était donc permis de compter que sur le fidèle baron, qui vint, à l'heure habituelle, sonner à la porte de M^{me} de Brionne.

— Je n'espérais pas vous voir, lui dit Hélène, en lui tendant la main.

— Pourquoi ? lui demanda-t-il.

— Et ce fameux bal, pour lequel vous avez eu l'amabilité de me prendre un nombre infini de billets, l'avez-vous donc oublié ?

— Non pas ; mais si j'ai pris tant de billets, c'était pour avoir le droit de ne pas m'en servir.

— Alors vous arrivez de votre pied léger, tout bonnement, tout simplement, passer la soirée avec moi ?

— Certainement. J'étais sûr de vous trouver seule ; cette bonne aubaine ne m'est pas réservée tous les jours et je m'empresse d'en profiter.

— Je vous en remercie, dit la comtesse ; mais, ajouta-t-elle, après un instant de réflexion, si je désireis suivre l'exemple de nos amis et assister à ce bal ?

— Vous !

— Oui, moi. Qu'y-a-t-il là d'étonnant ?

— Rien, sans doute, balbutia le baron, mais... si... enfin... vos habitudes...

— On en change pour une fois.

— Vous n'avez pas de toilette.

— C'est ce qui vous trompe, j'en ai une charmante et qui m'ira à ravir.

— Vous aviez donc le projet...

— Aucun projet ; mais je voulais être à même d'obéir à mon inspiration.

— Et votre inspiration ? demanda-t-il.

— Elle me pousse pour le quart d'heure, baron, à vous demander d'aller passer un habit noir et une cravate blanche, pendant que je vais m'habiller, et à venir me reprendre ici pour m'offrir votre bras. Cette idée ne vous sourit-elle pas ?

— Si... certainement... comment donc, mais...

— Oh ! pas de mais, je vous en prie. Je me sens d'humeur ce soir à être folle, soyez indulgent pour ma folie. J'ai besoin de m'étourdir, ajouta-t-elle d'un ton plus sérieux, une foule d'idées noires m'assiègent, je ne puis vaincre la tristesse qui s'est emparée de moi depuis quelque temps.

— Cette tristesse doit avoir une cause, fit le baron, en s'approchant d'Hélène et en lui parlant avec une ex-

même occasion, platoniquement amoureux de la plus jolie en même temps que de la plus spirituelle actrice du Théâtre-Français.

J'ai nommé M^{lle} Augustine Brohan.

Pour plaire, le jeune Charles s'y prenait comme on s'y prend à cet âge : il dépensait tout l'esprit que son illustre père lui avait légué comme part d'héritage, ce qui signifie qu'il gaspillait.

Mais si au spirituel la monnaie était abondante, il n'en était pas de même au temporel, et le plus souvent notre tourtereau en était réduit à fredonner ce refrain de je ne sais plus quel vaudeville de l'époque :

Et mon gousset, moins heureux que les Gaules,
Attend en vain l'invasion des Francs...

Charles aurait voulu offrir quelques petits soupers, mais ses moyens ne le lui permettaient pas, et tout ce qu'il pouvait, c'était de soigner sa tenue, pour aller le soir au foyer des artistes roucouler autour de la divinité qui trônait dans le monde des lettres et des arts, et aussi dans son cœur.

Jusqu'alors, M^{me} Victor Hugo, — un véritable administrateur de l'assistance publique, — n'avait donné que trois chemises blanches par semaine à ses fils, prétendant qu'avec de l'ordre c'était amplement suffisant pour être propre ; mais Charles, devenu amoureux, ne pensa plus comme sa mère, et chaque jour il dérobaît une nouvelle chemise dans l'armoire à glace maternelle.

Ce petit manège dura bien quelques jours sans qu'on s'en aperçût ; mais, quand arriva la blanchisseuse et qu'on eut compté le linge, il y eut grand émoi.

Un conseil de famille fut assemblé sur-le-champ, Charles Hugo interrogé ne répondit qu'en balbutiant et en rougissant, bref, une règle fut établie, que sanctionna le grand poète, à savoir : qu'aussi longtemps que Charles changerait de chemise tous les jours, « une côtelette lui serait retranchée sur les deux que l'on avait l'habitude de lui servir. » L'estomac du jeune homme ne s'arrangea guère de cette mesure rigoureuse, mais son cœur ne voulut pas entendre raison, et tout en dépérissant à vue d'œil, Charles continua ses visites à Augustine, ce qu'il n'aurait osé faire sans être paré d'une chemise d'une blancheur immaculée.

Ces faits se passaient, comme je l'ai dit plus haut, en 1848, époque de libertés éphémères, où l'on représentait au théâtre les pièces de Victor Hugo que la censure, sous les règnes précédents, avait interdites.

Augustine Brohan était alors dans tout l'éclat de sa beauté et de son talent, c'était donc à elle que revenaient de plein droit les principaux rôles des ouvrages du poète des romantiques. Un soir, on donna *le Roi s'amuse* : le succès fut immense, Augustine reçut littéralement des montagnes de fleurs.

Ivre d'orgueil et de joie d'un pareil résultat, Hugo, après la représentation, accourut dans la loge de la grande artiste ; dans son enthousiasme il la serre dans ses bras et lui dit :

— Comme tu as été belle ce soir ! comme tu m'as compris ! comme c'était ça ! Tiens, Augustine, demande-moi ce que tu voudras, la moitié de ma fortune, dix verres de mon sang... parle... je suis prêt à tout.

— Bien sûr — fit Augustine d'un petit air malin, — tu m'accorderas ce que je te demanderai ?

— Je l'en donne ma parole d'honneur !

— Bien sûr, bien sûr?... c'est que je ne te crois pas ; tu es si drôle, si... économe...

— Que me dis-tu là ? Est-ce un bracelet en diamants qu'il te faut?... une rivière... un diadème pour orner ta jolie tête?... Demande... je suis prêt à te satisfaire... Dieu ! que tu as été belle ce soir !

— Encore une fois, je ne te crois pas, et, le premier

coiffure ; le jour suivant, elle se surprit à essayer un bracelet. Elle se disait que toutes ces choses lui seraient inutiles et qu'elle ne s'en servirait pas ; elle voulait seulement les avoir sous la main, pour que ce ne fût pas un empêchement matériel qui l'empêchât d'assister à ce bal, mais une victoire remportée sur elle-même.

Peut-être l'aurait-elle en effet remportée, si le jour où le bal eut lieu, elle avait été entourée de ses hôtes habituels. Mais elle avait consciencieusement rempli ses devoirs de dame patronnesse, chacun de ses amis était muni d'un billet et se croyait obligé d'en profiter. Le chevalier et le vicomte, guéri de la goutte, s'étaient engagés même à assister à la représentation dramatique qui précédait le bal ; on ne voyait plus depuis plusieurs jours M^{lle} de Brionne, tant elle apportait de zèle dans l'organisation de la fête qu'elle avait imaginée ; quant à Maurice, sans avouer qu'il se faisait en cette circonstance solennelle le chevalier de sa femme, il avait annoncé qu'il ne paraîtrait pas de toute la soirée chez la comtesse. Il n'était donc permis de compter que sur le fidèle baron, qui vint, à l'heure habituelle, sonner à la porte de M^{me} de Brionne.

— Je n'espérais pas vous voir, lui dit Hélène, en lui tendant la main.

— Pourquoi ? lui demanda-t-il.

— Et ce fameux bal, pour lequel vous avez eu l'amabilité de me prendre un nombre infini de billets, l'avez-vous donc oublié ?

— Non pas ; mais si j'ai pris tant de billets, c'était pour avoir le droit de ne pas m'en servir.

— Alors vous arrivez de votre pied léger, tout bonnement, tout simplement, passer la soirée avec moi ?

— Certainement. J'étais sûr de vous trouver seule ; cette bonne aubaine ne m'est pas réservée tous les jours et je m'empresse d'en profiter.

— Je vous en remercie, dit la comtesse ; mais, ajouta-t-elle, après un instant de réflexion, si je désireis suivre l'exemple de nos amis et assister à ce bal ?

— Vous !

— Oui, moi. Qu'y-a-t-il là d'étonnant ?

— Rien, sans doute, balbutia le baron, mais... si... enfin... vos habitudes...

— On en change pour une fois.

— Vous n'avez pas de toilette.

— C'est ce qui vous trompe, j'en ai une charmante et qui m'ira à ravir.

— Vous aviez donc le projet...

— Aucun projet ; mais je voulais être à même d'obéir à mon inspiration.

— Et votre inspiration ? demanda-t-il.

— Elle me pousse pour le quart d'heure, baron, à vous demander d'aller passer un habit noir et une cravate blanche, pendant que je vais m'habiller, et à venir me reprendre ici pour m'offrir votre bras. Cette idée ne vous sourit-elle pas ?

— Si... certainement... comment donc, mais...

— Oh ! pas de mais, je vous en prie. Je me sens d'humeur ce soir à être folle, soyez indulgent pour ma folie. J'ai besoin de m'étourdir, ajouta-t-elle d'un ton plus sérieux, une foule d'idées noires m'assiègent, je ne puis vaincre la tristesse qui s'est emparée de moi depuis quelque temps.

— Cette tristesse doit avoir une cause, fit le baron, en s'approchant d'Hélène et en lui parlant avec une ex-

enthousiasme passé, tu ne te souviendras plus de rien.

— Mon Dieu ! que tu es un enfant ! Hugo a-t-il jamais laissé sa signature en souffrance ? Sa parole ne vaut-elle pas autant ?

— C'est que... je te connais... tu es si... économe ! si j'étais certaine que... mais non !... n'y songeons pas.

- Certaine de quoi ?
— Que tu tiendrais parole...
— Tu oses en douter ?
— Il maigrit à vue d'œil, le pauvre garçon !
— Qui donc maigrit ?...
— Lui !
— Qui, lui ?
— Charles, parbleu !
— Comment, comment ?
— Eh oui, pour une malheureuse chemise blanche qu'il met pour...

— Allons, allons, il ne s'agit pas de cela ; je t'ai offert, en récompense de ton succès, de te donner ce que tu me demanderas ; parle, dis-le moi, que veux-tu ?... et tu l'aura sur l'heure.

— Eh bien ! dit la belle Augustine, en regardant langoureusement le poète et en traînant un peu sur chacune de ses paroles — Rends-lui sa côtelette !...

Hugo fut comme foudroyé. Augustine avait frappé juste, elle venait d'être l'expression de l'opinion : Dura lex, sed lex.

— La Poire d'angoisse. — On appelle ainsi un instrument en fer ou en cuivre ayant la forme d'une poire et dont se servaient autrefois les voleurs et les assassins pour étouffer les cris de leurs victimes. On les appliquait aussi aux criminels qu'on voulait empêcher de parler. Cet instrument pouvait aussi servir, sans pouvoir dire lequel, à des usages autres. On en rencontre de tellement grosses qu'aucune bouche humaine ne pourrait les contenir. Au moyen d'une vis centrale, quatre ressorts ouvraient la poire qui distendait les mâchoires.

Les poires d'angoisse sont très-recherchées des amateurs de curiosités, quelques-unes sont gravées à l'aiguille et ornées de dessins très-fins.

SALLE DE LA ROTONDE Promenades du Port.

Monsieur HOYAU Désiré a l'honneur de prévenir les habitants de la ville d'Etampes que, demain Dimanche 26 Septembre, il donnera un Café-Concert avec le concours d'artistes très-distingués des concerts de Paris.

Ouverture des bureaux à 8 heures du soir. Prix d'entrée par personne : 50 centimes.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 21 Septembre. — GOUT Cécile, rue Basse-de-la-Foulerie, 54. — 21. HERVET Louis Georges, rue de l'Alun, 4. — 23. BUISSON Félix-Auguste, rue Saint-Antoine, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 4° LEDUC Adolphe-Nicolas, 20 ans, employé de commerce, domicilié de fait à Rouen et de droit à Rosières (Somme); et D^{lle} NICOLAS Marie Augustine, 27 ans, sans profession, place Notre-Dame.

2° PUIS Jules-Auguste, 26 ans, charretier, rue Saint-Martin, 70; et D^{lle} JOUSSE Pauline-Eugénie, 28 ans, journalière, rue Saint-Martin, 70.

3° PAVARD Michel, pâtissier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 26, et ci-devant rue Bourlibourg, 10, à Paris;

trême douceur, ne l'avouerez-vous pas à un ami de vingt ans, refuserez-vous de vous confier à ma vieille affection ?

— Une amitié comme la vôtre, baron, répondit Hélène, n'a pas besoin d'être éclairée. Elle est discrète et délicate, elle veut paraître tout ignorer, mais elle est clairvoyante, je ne puis en douter. La position fautive où je me trouve, l'impression horrible où je suis entrée, et d'où je ne puis plus sortir, même avec vos conseils et votre aide, vous sont connues depuis longtemps, je n'ai rien à vous apprendre, vous n'avez rien à me répondre.

— Si, dit le baron d'une voix grave et en se levant pour donner plus de solennité à ses paroles. J'ai à vous répondre qu'il n'est pas d'impassé si fermée qu'on en sorte tôt ou tard ; une porte qu'on ne connaissait pas s'ouvre, un pan de mur s'éroule pour livrer passage. Alors on se sent brisé des fatigues et des émotions qu'on vient d'éprouver, on regrette presque l'époque où l'on se heurtait à tous les murs pour trouver une issue introuvable. Depuis que la lutte a cessé, les nerfs qui vous soutenaient se sont détendus, la fièvre s'empare de vous, on a froid, on est seul, on tremble de tous ses membres !... Eh bien, quand ce moment arrivera, je serai à vos côtés, vous vous appuyerez sur mon bras, vous vous reposerez sur mon dévouement, vous n'aurez pas besoin de prononcer un mot, de faire une confidence, je serai pour vous tout ce qu'il vous plaira : un frère, un père, ou seulement un ami.

Ces paroles émutent Hélène ; elle se leva, comme l'avait fait M. de Livry, et mettant sa main dans celle du baron :

— J'accepte, dit-elle simplement.

et D^{lle} BACDET, Pauline, sans profession, rue du Perray, 32.

DÉCÈS.

Du 15 Septembre. — DAUPHIN Louis-Paul, 3 mois, rue Saint-Jacques, 113. — 18. FESSOU Charles-Philippe, 34 ans, charbon, rue de l'Alun, 11. — 21. LELONG Paulin-Hippolyte, 2 mois, rue du Perray, 73. — 22. LECOMTE Sophie-Alexandrine, 23 ans, femme Clinard, rue du Haut-Pavée, 38.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLEN.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-40

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-40

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIER, FAYE, FOUCARD, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la Gauche et du Centre Gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée. Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffisent à la déterminer. Le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, occupe généralement une place insuffisante dans les journaux politiques. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : 16 francs par trimestre.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE

offerte aux abonnés nouveaux :

Le Siège de Paris, un beau volume in-8°.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

RETRAIT

DE

CAUTIONNEMENT.

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etam-

— Maintenant, s'écria M. de Livry avec gaieté, pour ne pas assombrir plus longtemps la comtesse, puisque vous voulez assister à cette soirée, je suis à vos ordres.

— Vous ne me blâmez pas ? demanda-t-elle presque timidement cette fois.

— Oui, je vous blâme, répondit-il doucement ; à votre place, j'aurais plusieurs raisons pour préférer rester aujourd'hui chez moi, ajouta-t-il, je comprends votre désir, je me l'explique, et, si vous persistez à vouloir le satisfaire, je m'associe à votre folie.

— Je persiste, fit-elle après un instant de réflexion.

— A bientôt, dit-il, je reviens avant une heure.

— Je serai prête, répondit Hélène en reconduisant le baron jusqu'à la porte du salon.

XII

Pendant que ces paroles s'échangeaient entre M^{me} de Brionne et M. de Livry, une scène d'un autre genre, mais qui devait avoir de graves conséquences pour Hélène, se passait chez Maurice.

Une infinité de bougies éclairaient l'élegant cabinet de toilette où Thérèse achevait de s'habiller et faisaient ressortir le charmant désordre qui régnait de toutes parts dans cette pièce. Sur la table étincelait un nécessaire en vermeil, dont la plupart des objets, destinés à le garnir, erraient de tous côtés. Près d'une merveilleuse coiffure de bal s'élevait une paire de bas à jour. Sur la cheminée, de mignons souliers de satin blanc reposaient philosophiquement sur un pot de pommade. Une paire de gants, un fer à papillottes, un bracelet, un

pes, le seize juillet mil huit cent soixante-quinze, M^e Louis-Laurent Chenu, avoué, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100, — agissant au nom et comme administrateur provisoire de la succession de M. Jean-Louis Caudel, décédé huissier en cette ville, — a déclaré que par suite du décès de ce dernier, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en sa qualité d'huissier.

Pour exploit, Signé, CHENU.

(2) Etude de M^e ALBERT PERSON, avoué à Chartres, Rue du Cygne, n° 3.

VENTE

SUR LICITATION, Entre Majeurs et Mineurs, Aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'étude et par le ministère de M^e PASQUET, Notaire à Chalo-Saint-Mard, Commis à cet effet,

EN UN SEUL LOT

DE 33 ARES 19 CENTIARES DE

TERRE LABOURABLE

Commune de Chalo-Saint-Mard, Arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise)

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 10 Octobre mil huit cent soixante-quinze, à deux heures précises de l'après-midi.

Le public est prévenu :

Qu'en vertu et exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci après nommées par la première chambre du Tribunal civil de Chartres, le dix-huit juin mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie,

Et aux requête, poursuites et diligence de M. Léon-Victor CHATIN, cultivateur, et madame Louise-Elisa PERCHERON, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Maisons, ladite dame veuve en premières noces de M. Constantin-Anatole COLAS.

Agissant au nom, savoir : la dame Chatin comme ayant été conservée dans la tutelle, et le sieur Chatin comme ayant été nommé cotuteur de : 1° Louise Irma Colas, née à Maisons, le dix-sept mai mil huit cent soixante ; — 2° Louis-Anatole Colas, né au même lieu, le trente-un août mil huit cent soixante-quatre ; — 3° Madeleine-Marie Colas, née audit Maisons, le douze mai mil huit cent soixante-huit ; — 4° et Virginie-Nathalie Colas, née au même lieu de Maisons, le onze juin mil huit cent soixante-neuf, tous quatre enfants mineurs issus du mariage de ladite dame Louise-Elisa Percheron avec le feu sieur Constantin-Anatole Colas, décédé à Maisons, le neuf février mil huit cent soixante-onze ; nommés à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, reçue par Monsieur le juge de paix du canton d'Auneau, le sept février mil huit cent soixante-treize, enregistrée,

Poursuivant la vente :

Ayant pour avoué par eux constitué M^e Albert Person, exerçant en ladite qualité près le Tribunal de première instance de Chartres, demeurant à Chartres, rue du Cygne, numéro 3 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

- 1° Mademoiselle Constance Colas, sans profession, demeurant à Maisons ;
2° Mademoiselle Adeline Colas, sans profession, demeurant aussi à Maisons ;
3° Madame Louise Colas, épouse de M. Joseph Xavier Duval, cultivateur, et de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Maisons ;
4° M. Désiré Duval, sans profession, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi, numéro 14 ;

ficheu, un collier, couraient par-ci par-là, à l'aventure. Au milieu de cet étrange pêle-mêle, on remarquait deux femmes : l'une assise, impatiente et un peu nerveuse, l'autre debout, pressée, attentive, et volant dans tous les coins de la chambre, pour obéir aux ordres de sa maîtresse, tandis que, dans un tout petit coin, enfoui sous un amas de robes et de jupons, Maurice attendait impatiemment que cette affaire d'État, appelée la toilette d'une femme, fût terminée.

Enfin, Thérèse mit ses gants, prit son éventail, fit approcher de la glace toutes les bougies éparées dans le cabinet, se regarda quelques minutes avec complaisance, et se tournant tout à coup vers Maurice :

- Comment me trouves-tu ? lui dit-elle.
— Charmante, adorable, divine, tout ce que tu voudras. Es-tu prête ?
— Entièrement.
— Enfin ! s'écria Maurice avec un soupir de soulagement.

— Quoi ! monsieur, vous étiez donc bien malheureux d'assister à ma toilette ?

— Non, mais j'avais chaud là-dessous, fit-il en mettant sur les bras de la femme de chambre les objets qui l'encombraient.

— Pourquoi ne t'es-tu pas débarrassé de tout cela plus tôt ? demanda Thérèse, en riant aux éclats de la mine piteuse que faisait son mari.

— Tu m'avais dit de ne pas bouger, répliqua Maurice ; du reste, ajouta-t-il, où voulais-tu que je misse ces paquets ? Regarde autour de toi : si tu trouves une place libre sur les fauteuils, la cheminée, la table et même

5° Madame Anatolie Colas, épouse de M. Emile-Pierre Rouillon, cultivateur, et de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Aubray, commune de Mérobert ;

Colicitants ; Ayant pour avoué par eux constitué M^e Poirier, avoué près le Tribunal civil de Chartres, demeurant à Chartres, cloître Saint-Martin, numéro 5 ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Constantin Pichot, tailleur d'habits, demeurant à Auneau ;

En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des quatre mineurs Colas, sus-nommés, nommé à cette fonction qu'il a acceptée suivant délibération de son conseil de famille, reçue par Monsieur le Juge de paix du canton d'Auneau, le douze février mil huit cent soixante-quinze, enregistrée ;

Il sera procédé, le Dimanche dix octobre mil huit cent soixante-quinze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, commis à cet effet, à la vente par adjudication, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de la pièce de terre ci-après désignée, dépendant de la succession de la dame Marie-Julie Dureau, veuve de M. Pierre-Lambert Colas.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Trente trois ares dix-neuf centiares de terre labourable, commune de Chalo-Saint-Mard, terroir de Gueurville, champier de la Vallée des Marais ; tenant d'un long Lelièvre, d'autre long Maillard, d'un bout Dousse, et d'autre bout plusieurs.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, dressé par M^e Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, et déposé en son étude, la pièce de terre sus-désignée sera mise en vente sur la mise à prix de quatre vingt-dix francs, fixée par le jugement sus-énoncé, ci..... 90 fr.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

- 1° A M^e ALBERT PERSON, avoué poursuivant la vente, demeurant à Chartres, rue du Cygne, n° 3 ;
2° A M^e POIRIER, avoué colicitant, demeurant à Chartres, cloître Saint-Martin, n° 5 ;
3° A M^e PELLETIER, notaire à Sainville ;
4° Et à M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, dépositaire du cahier des charges.

Fait et ainsi dressé par M^e Albert Person, avoué des époux Chatin-Percheron, poursuivant la vente, sous-signé.

Chartres, le huit septembre mil huit cent soixante-quinze.

Signé : A. PERSON.

Enregistré à Chartres, le huit septembre mil huit cent soixante-quinze, folio 115, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixième et demi compris.

Signé : LE LASSEUX.

Etude de M^e MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte passé devant M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, le dix septembre mil huit cent soixante-quinze,

M. Charles-François DEGOMMIER a vendu à M. Eugène ROULON le Fonds de Serrurier par lui exploité à La Ferté Alais, place du Marché au Blé, moyennant un prix stipulé payable à terme.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la vente.

Les oppositions seront reçues en l'étude dudit M^e Milliard.

Pour insertion.

MILLIARD.

sur les tapis, je consens à m'enfourner pendant encore une heure dans mon coin.

— C'est vrai, s'écria Thérèse, mon cabinet de toilette n'a rien à envier, pour le moment, à ton cabinet de travail ; c'est le même pêle-mêle, nous sommes quittes. Dieu ! que c'est beau le désordre... quand on va au bal. A propos, est-il temps de partir ?

— Non, nous avons encore vingt minutes devant nous ; je n'ai commandé la voiture que pour huit heures.

— Que faire en attendant ? dit-elle ; je ne sais où me mettre, j'ai peur de me chiffonner si je m'assieds. A propos, que sont devenus nos billets ?

— On les aperçoit tout là-bas, sous un pot de coldcream et une jarrettière égarée.

— Tu as de bons yeux.

— Il fallait bien faire quelque chose, pendant que tu t'habillais, j'ai exercé ma vue.

— Et vous n'étiez pas à plaindre, fit Thérèse en souriant à son mari. — Elle avait pris les billets et, pour s'occuper, elle en étudiait la rédaction : Madame Maurice Deville, dame patronnesse ! disait-elle en se rengorgeant. Je vais être une autorité, toute la nuit. Je regrette seulement d'avoir à partager le pouvoir avec tant de monde ; nous sommes plus de vingt. Toutes ces dames, il est vrai, sont titrées et je n'ai aucun titre ; cela me distingue.

— Tout à coup elle s'arrêta :

— Tiens ! fit elle, comme si elle lisait ce nom pour la première fois : la comtesse de Brionne. Ne connais-tu pas cette dame, Maurice ?

ADOLPHE BEL

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE

— Premièrement —

PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Sur la Bierville, commune de Boissy-la Rivière,

COMPRENANT

Habitation bourgeoise, Logement de jardinier, Cour, Ecuries, Romans. Jardin planté d'arbres fruitiers et arbrilles en plein rapport, Parc,

Le tout contenant deux hectares, clos par des murs, la rivière de Juine et des canaux.

— Deuxièmement —

MAISON

Dite des Arcades,

Sise à Etampes, près les arcades de Chauffour,

Avec

Cour, Jardin planté d'arbres fruitiers et d'agrément, Vigne, Bois.

S'adresser à M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e SERGENT, notaire à Milly.

A VENDRE

à l'amiable,

LA

FERME DE ROINVILLIERS

Canton de Méryville (Seine-et-Oise),

Comprenant Bâtimens en bon état

ET 173 HECTARES DE

TERRE LABOURABLE

Revenu net d'impôts : 7.250 fr.

S'adresser à M^e SERGENT, notaire à Milly.

Etude de M^e CHARLES GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,

LA

FERME DE LA MAISON DES CHAMPS

Commune de Malesherbes, sur la route d'Etampes,

A 3 kilomètres de la gare de Malesherbes.

Bâtimens d'habitation et d'exploitation rebâti à neuf depuis quinze ans. — 130 hectares de terres labourables, presque d'un seul tenant, autour de la ferme. — 2 hectares de pré.

S'adresser à M^e CH. GIBIER, notaire à Malesherbes.

Etude de M^e HERBERT, notaire à Janville.

VACHES, MOUTONS

ET

CHEVAUX

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR M. RÉGIEN,

A Villiers, commune de Santilly-le-Moutiers,

A un kilomètre de la station de Château-Gaillard,

sur la ligne de Paris à Orléans,

Le Dimanche 3 Octobre 1875, à midi,

Par le ministère de M^e HERBERT,

Notaire à Janville.

OBJETS A VENDRE :

50 Vaches de première qualité, âgées de deux à cinq ans, 4 Taurins de cinq ans, 4 Boeuf de trois ans, le tout de race hollandaise.

800 Moutons et Brebis, 4 Chevaux et 4 Tapissière.

A Crédit. 3-3

A CÉDER

Pour cause de départ,

MAISON DE MERCERIE-BONNETERIE

CORSETS ET ARTICLES DE PARIS

Sise à Etampes, rue Ste-Croix, 34,

Entre les Marchés de Notre-Dame et de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser dans la maison, à M. RIQUOIS.

A VENDRE

UNE CALÈCHE

En bon état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Une Maison de Bourgogne demande des représentants à la commission pour le placement des vins ordinaires et grands-ordinaires, forte remise.

Ecrire, en fournissant de bonnes références, à Messieurs FROTEY et MASSARD, négociants propriétaires à Lafolie-Gray (Haute-Saône). 3-3

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Sauces et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES D'OR, 3 GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors Concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries PARIS

PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41,

Rue Montpensier, 26.

RESTAURANT TRAPPE

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.



AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. et J. DECONINCK, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 13 variétés de blés de semence anglais et français; agents de FRÉDÉRIC F. HALLET (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : Nitrate de soude (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti.



MALADIE DES CHIENS

La POUDRE de VATRIN guérit et préserve. — Le paquet 1 fr. La POMMADE de VATRIN guérit Boutons, Gale, Dartres. — Paris. J. BONNEFON, pharmacien, 41, rue de Poitou. — Expéd. 1^o. — Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien, et chez MM. les pharmaciens et armuriers.

ENGRAIS PICHELIN FRÈRES, A LA MOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher) SUCCESSEURS

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION NATIONALE DE PARIS 1860

18 médailles d'or et d'argent aux concours nationaux et régionaux de 1858 à 1875.

VENTE SUR GARANTIE D'ANALYSE

PRODUITS CHIMIQUES. ENGRAIS DU GUANO DE LAMOTTE, ENGRAIS PICHELIN POUR BETTERAVES, PHOSPHO-GUANO DE LAMOTTE, POUDRE D'OS, SUPERPHOSPHO-AZOTE, SUPERPHOSPHATES, ENGRAIS DES VIGNES, ENGRAIS DES PRÉS, NOIR ANIMAL, PHOSPHATES DES ARDENNES et du MIDI, etc. — DÉPOT à Angerville, chez M. CHENU Fils. 7-5

COIGNET PÈRE ET FILS & C^{ie}

Paris, rue Lafayette, 130. — Lyon, rue Rabelais, 3

PRODUITS CHIMIQUES. — COLLES FORTES. — COLLES GÉLATINES.

GÉLATINES. — NOIR ANIMAL. — PHOSPHORE BLANC.

PHOSPHORE AMORPHE, ETC.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT. — Trois prize médals. — QUATRE DIPLOMES D'HONNEUR.

Croix de la Légion-d'Honneur (1872). — MÉDAILLES DE PROGRÈS ET DE MÉRITE A VIENNE 1873.

ENGRAIS COIGNET

EXTRAITS DES OS ET DES MATIÈRES ANIMALES TORRÉFIÉES

DOSAGES GARANTIS sur poids normal, sans dessiccation préalable.

4 PREMIERS PRIX POUR ENGRAIS à Bruxelles, Spa, Luxembourg, Liège et Namur.

1^{er} Prix. — DIPLOME D'HONNEUR à l'Exposition de Blois en 1875.

Prix Unique. — MENTION TRÈS-HONORABLE au Comice de Nivernais en 1875.

ENGRAIS COIGNET C

DIT SUPERPHOSPHATE D'OS AZOTÉ

similaire du Phospho-Guano

Azote. 3 p. 100

Phosphate d'os à l'état sol. . . 30 —

Matière animale torréfiée. . . 35 —

Prix de vente, 27 fr. les 100 kil.

ENGRAIS COIGNET F

DIT SUPERPHOSPHATE D'OS ÉCONOMIQUE

Azote. 2 p. 100

Phosphate d'os à l'état sol. . . 22 —

Matière animale torréfiée. . . 30 —

Prix de vente, 16 fr. les 100 kil.

ENGRAIS COIGNET A

DIT ENGRAIS-TYPP

Azote de matières animales

torréfiées. 6 à 7 p. 100

Phosphate d'os. 30 —

Matière animale torréfiée. . . 50 —

Prix de vente, 30 fr. les 100 kil.

ENGRAIS COIGNET D

DIT PHOSPHO-AZOTÉ

Azote de matières animales

torréfiées. 3 p. 100

Phosphate d'os. 30 —

Matière animale torréfiée. . . 50 —

Prix de vente, 19 fr. les 100 kil.

PHOSPHATE D'OS PRÉCIPITÉ

IMPALPABLE

80 à 85 0/0 phosphate de chaux.

OS DÉGÉLATINÉS EN POUDRE

60 0/0 phosphate de chaux.

Tous ces engrais doivent être enfouis dans le sol avec la semence.

Ils sont vendus pris sur wagon à Saint-Denis (Seine) ou à Lyon.

S'adresser à M. Léon BONVALLET, à Angerville.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
18 Septembre 1875.	fr. c.	24 Septembre 1875.	fr. c.	18 Septembre 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	20 68	Blé-froment	49 34	Blé elite	20 50
Froment, 2 ^e q.	49 46	Blé-boulangier	46 34	Blé marchand	49 25
Méteil, 1 ^{er} q.	47 25	Méteil	45 00	Blé champart	48 00
Méteil, 2 ^e q.	45 28	Seigle	42 00	Méteil mitoyen	47 00
Seigle	42 31	Orge	40 50	Méteil	45 50
Escourgeon	43 44	Escourgeon	40 50	Seigle	42 00
Orge	42 48	Avoine	9 00	Orge	44 25
Avoine	40 42			Avoine	8 90

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 48 au 24 Septembre 1875.

DENOMINATION.	Samedi 48	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Judi 23	Vendredi 24
Rente 5 0/0.	104 55	104 50	104 50	104 50	104 55	104 35
— 4 1/2 0/0.	96 25	95 75	95 25	95 50	95 75	95 75
— 3 0/0.	66 00	65 90	65 95	65 80	66 00	65 80

JUS DE LETTRES

ALIMENTATION RÉCONSTITUANTE

Des Connaissances des Vieilles, des Opéra, des Romances, des Bourgeois, des Enfants, des Adultes.

Le Jus de Lettres se prend immédiatement après ou après le repas, à la dose d'un petit verre pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : 2 fr. 50 cent.

A Étampes, chez M. DELISLE, pharmacien.

32-25

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Guiseppe Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide éd. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, éd. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par M. Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTÉ, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite de deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 25 Septembre 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 25 Septembre 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.

BOULOGNE-SUR-MER

PAS-DE-CALAIS

Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pêcheries.

BAINS DE MER

20-17